

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**AVIS D'INTENTION DE CHANGER DE NOM**

Conformément à l'article 30.5 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2, les institutions de dépôts suivantes donnent avis de leur intention de changer leur nom à compter du 3 septembre 2019 :

NOM DE L'INSTITUTION DE DÉPÔTS AUTORISÉE	NOM ENVISAGÉ	ADRESSE DU SIÈGE
Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg	Caisse Desjardins de Charlesbourg	155, 76e Rue Est Québec (Québec) G1H 1G4
La Caisse populaire de Waterloo	Caisse Desjardins de Waterloo	4990, rue Foster Waterloo (Québec) J0E 2N0
Caisse populaire Desjardins de Mirabel	Caisse Desjardins de Mirabel	8000, St-Jacques Mirabel (Québec) J7N 2B7
Caisse populaire Desjardins Le Manoir	Caisse Desjardins Le Manoir	820, montée Masson Mascouche (Québec) J7K 3B6

L'Autorité procédera au réexamen des autorisations et, dans l'éventualité où celles-ci sont maintenues, ces institutions de dépôts seront autorisées à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec sous leur nouveau nom.

Fait le 22 août 2019

Autorité des marchés financiers